

# Utilisation du logo du Conseil Général de la Côte-d'Or

En 2008, le logo du Conseil Général de la Côte-d'Or évolue. l'appellation «Conseil Général» est mise en avant et sortie du logo proprement dit, et accompagnée de l'adresse du site internet.

Le logo est désormais indissociable de l'appellation «Conseil Général - [www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr)»

## Utilisation

Si le logo est posé sur fond blanc, il convient d'utiliser le logo couleur version positive.



Si le logo est posé sur un fond couleur ou photo, il convient alors d'utiliser une des deux versions négatives. Le texte est alors blanc ou bleu, la solution la plus lisible étant retenue.



*Tous les logos sont disponibles en .jpg et en .ai et téléchargeables dans la partie charte graphique du site internet*

*L'utilisation du logo est soumise à autorisation préalable ou à l'accord de la Direction Communication du Conseil Général de la Côte-d'Or.*

03 80 63 64 82

En noir et blanc, il convient d'utiliser la version noir et blanc positive du logo.



Si le fond n'est pas blanc, on choisira parmi les deux versions négatives (texte blanc ou noir) celle qui sera la plus lisible.

